L'EXPOSÉ DES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE ET DE LAUSANNE devant le Conseil des Ministres

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Conseil a approuvé l'attitude de la délégation française, et l'a invitée à continuer à rechercher, dans l'ordre des mesures concrètes qui sont actuellement l'objet des conversations de Genève, la solution des problèmes posés par le vœu noblement exprimé par le président des Etats-Unis.

Des déclarations du Président du Conseil

Après le Conseil des ministres à son retour du Quai d'Orsay, M. Edouard Herriot, président du Conseil, a fait aux représentants de la Presse les déclarations suivantes :

« Nous avons rendu compte à nos collègues des choses importantes qui se sont passées ces derniers jours à Lausanne et à Genève.

» Pour la fameuse entrevue de Morges, je ne dirai qu'un seul mot : deux voies se sont croisées. Les raisons de notre attitude ? Quand nous sommes arrivés, je le répète, le mardi de l'autre semaine, à la conférence du désarmement, quelle était la position ? Le jour même, le bureau de la conférence recevait en dépôt des rapports des commissions techniques et l'on constatait que ces rapports étaient tous divergents, sauf un, celui de la commission de la guerre bactériologique, chimique, des bombardements aériens et des lance-flammes, d'où une question très grave surgissait : l'avenir même de la conférence, et il n'était pas exagéré de dire que c'était là une question de vie ou de mort pour les négociations genevoises.

Les résultats heureux de l'entente franco-britannique

» C'est à ce moment qu'en plein accord avec nos amis anglais, nous avons décidé de négocier ce jour-là. Les Anglais et nous, nous nous sommes concertés et nous avons trouvé le moyen de permettre à la conférence de poursuivre ses travaux, en adhérant aux conversations de gouvernement à gouvernement.

» Ces conversations avaient pour but de rechercher et de dégager, dans les rapports pourtant divergents des commissions, les points d'accord qui pouvaient exister. C'est un entre plusieurs, des résultats très heureux de l'entente franco-britannique.

» Ces conversations, poursuivies, en ce qui concerne la France par M. Paul-Boncour, ont porté et porteront leurs fruits. Aussi, quand j'ai été prévenu que le gouvernement américain allait soumettre son programme à la conférence, je me suis inquiété du sort de la procédure que nous venions d'instituer. Je l'ai dit à la délégation américaine à Genève.

Le message de M. Hoover

» Cependant, le message est intervenu. Quel est l'état d'esprit du gouvernement français ? Il doit, à tout ce qui vient de M. Hoover, la plus grande considération. Ce message, je l'ai lu, je l'ai relu et le relirai encore.

» Je crois juste de remarquer que certaines dispositions ont été insérées par égard pour la France, entre autres le passage relatif aux fortifications. Peut-être, dans la transmission, il y a-t-il eu cependant une erreur de chiffres, car ce document évalue les forces de l'Allemagne à 100.000 hommes.

» Je réfléchis beaucoup pour savoir si ce programme a prévu la coalition des forces. Ainsi, mettons que l'on donne à la nation A une force militaire évaluée à X... : à la nation B, une force militaire évaluée à Y... et qu'on fixe, pour la nation C, un chiffre Z... A-t-on pensé que A et B pouvaient s'unir contre C ? C'est pour ça que nous Français, avons toujours voulu et voulons encore une organisation et un contrôle internationaux.

» Je veux espérer que les négociations engagées à Genève continueront. Pour ma part, je ne cesserai d'étudier le message Hoover avec l'esprit le plus sérieux.

Les pourparlers de Lausanne

» Pour Lausanne, les pourparlers se déroulent dans le plus grand ordre. Ce que j'appellerai l'entente de travail entre la France et la Grande-Bretagne, a permis d'éviter la confusion qui, trop souvent, trouble les conférences internationales.

» Une grande idée domine dans ces négociations : il ne peut y avoir de règlement européen sans un règlement universel. C'est d'ailleurs l'idée que nous avons sans cesse soutenue, au nom de la France, mais c'est, je crois, maintenant, l'idée commune à toutes les délégations.

» Maintenant, nous travaillons avec les Allemands. Nous avons eu avec eux, hier, deux réunions qui se sont tenues dans des conditions très satisfaisantes. De part et d'autre on a très librement exposé les points de vue en présence avec des chiffres des documents, sans la moindre passion. Aujourd'hui, les experts doivent continuer le travail.

» Il n'est pas, ce sera ma conclusion, défendu d'espérer qu'il sortira de Lausanne, après beaucoup d'efforts sincères, un accroissement de paix et, comme conséquence, un accroissement de confiance. Il faut faire appel à la patience et au sang-froid de ceux qui, vraiment, veulent nous aider ».

A LAUSANNE

Des conversations privées entre experts français et allemands ont eu lieu hier

En l'absence de MM. Herriot et von Papen, chancelier du Reich, la conférence des réparations est officiellement en veilleuse jusqu'à lundi prochain, mais au sein des délégations règne une grande activité.

Dans la délégation française, M. Germain-Martin, ministre des Finances, demeuré à Lausanne, préside à l'étude des problèmes financiers posés devant la conférence et se tient, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, en contact avec les autres délégations.

A ce propos, des conversations privées ont eu lieu, samedi matin, entre experts français et allemands, prolongeant, en quelque sorte, la conférence franco-allemande officielle de vendredi.

M. Germain-Martin a consacré une partie de sa matinée à l'élaboration du projet financier que le gouvernement français soumettra incessamment au Parlement.

Dans le même temps se poursuit, au sein de la délégation française, l'étude du problème de la restauration économique de l'Europe, problème qui, selon toute vraisemblance, sera, ces jours-ci, au premier plan de l'actualité à Lausanne. C'est pourquoi M. Georges Bonnet a consacré toute la journée à l'examen de la question, en compagnie des experts de la délégation française.

L'Allemagne proposera-t-elle une réduction des dettes privées ?

Une nouvelle de Berlin annonçant que l'Allemagne proposera incessamment une réduction de ses dettes privées est longuement commentée dans les milieux de la conférence de Lausanne.

Il paraît bien que cette publication ait quelque peu gêné la délégation allemande à Lausanne, car ses porte-paroles font dire que l'Allemagne n'a nullement l'intention de soulever cette question.

Néanmoins, aucun démenti officiel n'a été publié du côté allemand et, d'autre part, certains organes de presse étrangers, comme la « Nouvelle Gazette de Zurich », rappellent qu'il y a huit jours, le chancelier du Reich, M. von Papen, avait déjà, dans une déclaration, fait allusion à l'éventualité d'un rajustement des dettes privées du Reich, au cas où la situation ne s'améliorerait pas rapidement.

L'impression demeure donc que les dirigeants allemands ont véritablement songé à recourir à cette mesure financière.

Il est bon de faire remarquer que l'intention prêtée à l'Allemagne de réduire ses dettes privées s'accorde difficilement avec le fait que la délégation du Reich à la conférence de Lausanne invoque précisément la nécessité de faire face, entre autres, à ses obligations dans ce domaine pour éluder tout paiement des réparations.

Le XVe Congrès de la Fédération nationale des Mutilés de France à Bruxelles

La Fédération Nationale des Associations de Mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants français a terminé ses travaux hier matin.

Aujourd'hui a lieu la séance de clôture.

La question du jour était l'étude du problème de la paix et de l'affiliation à la C.I.A.M.A.C. Après une discussion l'affiliation à la C.I.A.M.A.C. a été adoptée à l'unanimité moins 6 voix.

Un vœu a été ensuite adopté demandant aux anciens combattants de participer à la propagande pour la paix et déclarant que des rencontres de plus en plus fréquentes entre anciens combattants ex-ennemis seront des plus profitables pour atteindre ce but.

Un second vœu demande qu'il soit maintenu un contact étroit entre la jeunesse et les anciens combattants.

DES SANCTIONS PRISES ENVERS DES AUTOMOBILISTES

A la suite d'une réunion tenue récemment à la Préfecture du Nord, par la Commission consultative des retraits du permis de conduire les automobiles, 22 permis ont été annulés ou suspendus pour des durées allant de 8 jours à 1 an.

La Commission s'est montrée particulièrement sévère :

1. A l'égard des automobilistes qui occasionnèrent des accidents étant en état d'ivresse ;

2. Envers les automobilistes condamnés pour homocide ou blessures et délit de fuite ;

3. Envers les automobilistes qui ne conservèrent pas leur droite dans les virages ;

4. Envers les automobilistes qui doublèrent des tramways à l'arrêt.

LES RÉSERVISTES AU MONUMENT AUX MORTS DE SISSONNE

Nous signalons le geste émouvant des officiers et des troupes de réserve des 1er 43e et 110e régiments d'infanterie qui ont tenu, à la fin de leur période militaire, à déposer des palmes et des couronnes au Monument aux Morts de Sissonne.

UNE GRANDE ESCROQUERIE TENTÉE PAR UN ÉTUDIANT POLONAIS A LILLE

Il avait fabriqué pour 45.500 fr. de faux mandats-cartes mais, heureusement, fut arrêté à temps

Les escrocs se cachent dans tous les milieux. Ce peut être un repris de justice, ou un gentleman, un faux, bien entendu. Cet étudiant polonais est un curieux escroc. Son cas n'est pas banal. Sa personnalité, son système, son attitude après le flagrant délit, tout cela ajoute à l'intérêt d'une affaire qui faillit coûter 45.500 fr. à l'administration des P. T. T.

Il n'est pas aisé de tromper la vigilance des employés des Postes. Quelque malignité, quelque habileté que ce Polonais ait mis à faire son audacieuse tentative, la supercherie fut quand même surprise, et l'homme put être arrêté.

Le filou était président des étudiants polonais de Lille et... Hitlérien

Henri Rudzkli, né le 18 octobre 1911, à Lodz, membre du barreau de Varsovie, président de l'Association des Etudiants polonais, membre du Comité central des Etudiants étrangers, vice-président de l'Union franco-étrangère, est un beau, fort et élégant jeune homme très connu à Lille.

Henri RUDZKLI

Il occupait toujours, dans les banquets officiels, une bonne place. Il était disert, poli, de bonne compagnie.

Ses papiers ont révélé, après son arrestation, qu'il était secrètement embrigadé sous le signe de la « croix gammée ». C'est assez curieux : un Hitlérien qui est, à Lille, président des Etudiants polonais. Il était porteur d'une carte, où on pouvait lire cette devise, entre autres devises édifiantes : « Le maintien de la paix est contraire à notre politique. Il nous faut notre revanche ».

Mais ceci est une autre histoire !...

L'habileté d'un escroc

Cet étudiant... n'étudiait que les pires moyens de se procurer malhonnêtement de l'argent. Après avoir beaucoup cherché, il trouva un système ingénieux et original.

Il ne nous appartient pas de dévoiler tous les secrets de sa méthode. Notre rôle d'informateur cesse à partir du moment où la relation que nous pourrions faire de certains détails pourraient faire naître des imitateurs.

Rudzkli se rendit à Paris, le 9 juin. Du bureau de Paris-Saint-Pères, il envoya à lui-même un mandat-carte de 5 fr. Il fut ainsi nanti d'un document original qu'il copia. Quel fut son procédé ? On nous permettra de n'en rien dire.

Rudzkli maquilla habilement deux mandats-cartes et les remplit comme suit : Expéditeur : Boîte poste n° 654 ; destinataire : Rudzkli, poste restante Lille-Bourse. L'un des mandats était de 18.500 fr. et l'autre de 27.000 fr. Les timbres-date portaient ces indications : 15.15 - 24-5-32. Paris 115. Saint-Pères.

Son « chef-d'œuvre » fut d'acheminer le mandat de 18.500 fr. sans le déposer à la Poste, ce qui l'aurait obligé à verser la somme. Cet escroc avait « la manière » !

Il se rendit à la gare de Lille, et s'adressant à un postier ambulant, il lui dit, en lui confiant le mandat :

— Voici un mandat que je viens de trouver à terre. Il a dû tomber d'un de vos sacs. Voyez ce que vous pouvez en faire.

Que voulez-vous qu'il fît, le postier ? Il fit suivre le mandat.

Rudzkli avait prévu cela. Le mandat arriva au bureau de Lille-Bourse, pour être payé au guichet de la poste restante.

Mais le receveur principal de ce bureau s'aperçut que les cachets étaient faux. Il comprit qu'il s'agissait d'une habile escroquerie.

Il confia ses soupçons à M. Lohyac, 43 ans, inspecteur des P. T. T., demeurant 12, rue du Sec-Arembault, à Lille.

M. Lohyac prévint M. Sabaterie, chef de la Sûreté à Lille, qui délégua les excellents inspecteurs Honnart et Mary.

A la poste restante il y avait deux policiers

Rudzkli devait se présenter à la poste restante. Il suffisait d'attendre ce moment. Les inspecteurs veillèrent. Lorsque Rudzkli réclama son mandat, l'employé appela :

— Louis !...

C'était le signal convenu

Les inspecteurs Honnart et Mary se firent connaître et conduisirent l'aigrefin à la Sûreté.

Interrogé par MM. Sabaterie, chef de la Sûreté, Lohyac, inspecteur des Postes, le filou demanda quelques secondes de répit pour mettre de l'ordre dans ses idées et, dès lors, avec calme, avec clarté, et un luxe de détails inouïs, Rudzkli développa son système.

Rudzkli fut mesuré, photographié, conduit à Parquet, et interrogé à nouveau par M. Thibaut, juge d'instruction, et, finalement, l'élégant étudiant polonais a été écroué à la prison de Loos, sous l'inculpation de tentative d'escroqueries.

FRED.

LE TRAGIQUE ACCIDENT D'AUTO DU CARREFOUR DE JENLAIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je roulais à 80 km à l'heure, dit-il, j'ai cru que la route était droite, je n'ai pas pu être maître de ma direction lorsque j'ai été soudain dans l'obligatio de prendre le virage ».

Les magistrats du parquet d'Avesnes, MM. De Moissac, juge d'instruction et Timballe, substitut étaient arrivés sur les lieux. Ils interrogèrent M. Hennebuse qui tenta d'invoquer des circonstances atténuantes : connaissance imparfaite de la route, allure excessive, poussière, etc..

On lui fit comprendre que sa culpabilité était trop nette pour que l'on prît à son égard une mesure de faveur.

Les gendarmes reçurent l'ordre de le mettre en état d'arrestation. Au moment où, son interrogatoire terminé, il sortait de l'estaminet pour être emmené à la maison d'arrêt d'Avesnes, on emportait sur une civière le cadavre de sa victime.

Il n'eut pas l'ombre d'une émotion : amicalement, il fit signe de la main à la femme qui l'accompagnait et qui réfugiée dans une ferme voisine, suivait les détails de cette affaire. Puis il vérifia froidement l'état de sa voiture.

La foule qui s'était amassée exprima nettement la colère et l'indignation que fait naître une telle désinvolture chez un chauffard qui vient de tuer un homme et de répandre le sang de deux autres. — L. B.

RÉUNION DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DES RETRAITES DU NORD

Le Conseil d'administration de la caisse intercommunale des retraites s'est réuni hier, dans l'une des salles de la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet. Assistaient également à la réunion, MM. Couteaux, député, conseiller général ; Pasquier, maire de **Vieux-Condé** ; Dupriez, maire de **Lourches** ; Meurillon, maire de **Comines** ; Briatie, maire de **Marcilies** ; Caretta, chef de bureau au service des eau : de **Roubaix-Tourcoing** ; Clowez, secrétaire de mairie à **Wignehies** ; Dercle, employé de mairie, à **Coudekerque-Branche** ; Lemette, secrétaire de mairie, à **Sin-le-Noble** ; Locquet, secrétaire de mairie, à **Escaudain** ; Lottiaux, secrétaire de mairie, à **Trith-St-Léger** ; Cordonnier, secrétaire du bureau de bienfaisance de **Roubaix** ; Delonno, chef de division à la préfecture, chef du service administratif de la caisse ; et M. Douce, représentant M. le Trésorier-payeur général.

M. Boujard, procède à l'installation du nouveau Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous les membres ; il les prie de procéder à l'élection du vice-président et du secrétaire. M. Couteaux, vice-président, et Cordonnier, secrétaire sortants, sont réélus et il est passé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

L'assemblée saisie d'une demande de réouverture du régime transitoire, estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder de nouvelle prorogation, mais décide de se réserver le droit d'examiner les cas particuliers qui lui seront soumis.

Après l'examen de diverses questions, elle passe à la liquidation des pensions ci-après :

Mme Barbieux, Vve de M. Maillet, chef du secrétariat à la mairie de **Croix** ; Mme Guermonprez, veuve de M. Vanoverbeck, fossoyeur retraité à **Croix** ; Mme Lasselle Jeanne, veuve de M. Basquin, agent de police, au **Cateau** ; M. Reumont Achille, cantonnier, à **Poix-du-Nord** ; M. Lannoy J.-B., secrétaire de mairie, à **Lourches** ; M. Dupuis Eugène, caissier central à la caisse d'épargne, à **Dunkerque** ; M. Lesage, garde champêtre, à **Ourgies** ; M. Parent Louis, garde champêtre, à **Maillocourt** : Floquet Florian, cantonnier, à **Avesnes-lez-Aubert** ; Herbet Jacques, garde champêtre, à **Maurois**.

APRÈS LES JOURNÉES DE SOLIDARITÉ POUR LES ENFANTS DES CHOMEURS

On se rappelle que l'important montant des sommes recueillies lors des journées de solidarité pour les enfants des chômeurs, à la Préfecture du Nord, soit 525.000 francs, a fait l'objet d'une première répartition entre les trois villes de **Lille, Roubaix, Tourcoing** et le bureaux de bienfaisance de toutes les communes de l'arrondissement de Lille.

Il restait à affecter un reliquat de 1.000 francs. Le comité d'organisation a décidé de le distribuer entre tous les bureaux de bienfaisance de l'arrondissement de Lille, compris dans la première répartition pour le donner sous forme de bons en nature, et en supplément des secours normaux, aux enfants des chômeurs complets les plus nécessiteux.

L'ARRESTATION A LILLE D'UN SOUTENEUR ET D'UNE ENTREMETTEUSE

Les maisons closes ont des « pourvoyeurs », fournisseurs d'une marchandise spéciale. C'est une forme de la « traite des blanches ». Au lieu d'envoyer ces « danseuses » à Buenos-Ayres, ils les font enfermer dans une grande ville de France ...et le tour est joué.

Emile CATILLON

Le rapport est quelquefois d'un même ordre mais le risque est moins grand et... il paraît que le « métier » nourrit sont homme.

Le service des mœurs de la sûreté de Lille a « coffré » une vieille femme et un voyou de qui la preuve a été faite qu'ils étaient, elle, une entremetteuse et lui un « marchand ».

Conseils pernicieux

Mlle Marie-Louise B..., habitait chez sa mère, rue de Paris, à Lille. C'est une jolie blonde de 17 ans qui a dû être mal élevée.

Sur les conseils et par l'intermédiaire d'une dame Théry, sexagénaire, qui pratique un métier louche, Marie-Louise fut mise en relations avec un souteneur notoire, Emile Catillon, âgé de 23 ans.

Ce pâle voyou a naturellement abandonné sa femme et ses enfants.

Franc jeu

Il faut rendre à Catillon cette justice qu'il déclara à la jeune fille qu'il pouvait la faire entrer dans une maison close.

D'habitude on raconte une histoire fantastique à la demoiselle et la petite sotte, croit tout ce qu'on lui dit.

Mais la sexagénaire Théry avait bien préparé le sujet à toutes les éventualités.

Le retour de l'enfant prodigue

Et Marie-Louise B... fut conduite et enfermée dans « une maison » de Charleville. Elle y demeura quelques mois, se lassa de la triste existence de « pensionnaire » et finalement elle réintégra le domicile maternel à Lille.

M. Sabaterie, chef de la sûreté eut vent de cette escapade et une enquête habilement conduite par les inspecteurs Boury et Mary permit, hier, aux deux policiers d'arrêter Catillon et la femme Théry.

Ecroués

Ces peu recommandables personnages ont été déférés au Parquet où M. Davenet, juge d'instruction les a fait écrouer à la prison de Loos, sous l'inculpation de détournement de mineure en vue de la débauche.

Un détail, Catillon avait fait admettre cette mineure à Charleville grâce aux papiers de sa femme, née Marcelle Rosseuw.

L'expérience de cette aventure aura-t-elle assagi cette jeune fille ? — F.

COMMISSION DE CONTROLE DE L'EMPLOI DES MUTILÉS DANS LE NORD

La Commission départementale de contrôle de l'emploi obligatoire des mutilés de guerre s'est réunie à la préfecture du Nord, le 24 juin, sous la présidence de M. Boudry, président du tribunal civil.

L'assemblée a procédé à l'examen des propositions de liquidation des redevances établies au titre de l'année 1931 : après avoir constaté qu'un vingtième environ des chefs d'établissements assujettis à la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sont encore, après quatre ans d'application de la loi, dans une situation irrégulière, la Commission a fait application à ceux-ci des dispositions de l'article 10 de la loi.

Elle aborda ensuite l'examen des réclamations formulées par cinq entreprises assujetties relativement à la redevance qui leur a été appliquée au titre de l'année 1930.

La Commission a émis un avis favorable à l'exonération de l'une des entreprises dont il s'agit, qui a produit des justifications reconnues fondées.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON Consultez le INDICATEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Ligne Belge, Tramways de Lille

TERRIBLE ACCIDENT AUX MINES DE BRUAY

Un ouvrier a été tué par l'éclatement d'une meule émeri

Un terrible accident s'est produit, samedi matin, vers 9 heures, aux ateliers centraux des mines de **Bruay**. L'ouvrier **André Croenne**, 31 ans, demeurant à **Labuissière**, rue du Stade, était occupé à passer une barre de fer sur une meule émeri installée, quelques jours auparavant, dans les ateliers, lorsqu'une formidable explosion se produisit, brisant la verrière de l'atelier et arrachant tout ce qui entourait et protégeait la meule. Celle-ci venait d'éclater et les débris avaient été projetés de toutes parts avec une grande violence.

Le malheureux Croenne, atteint au cuir chevelu, eut le crâne fracturé. Il expira aussitôt. La famille fut prévenue avec les ménagements désirables. M. Croenne André, gendre de M. Aimé Cadot, maire de Labuissière, était un ouvrier très sérieux et très calme, particulièrement estimé de ses chefs. Sa mort brutale a causé une émotion profonde à Bruay, dont il est originaire, ainsi qu'à Labuissière. Il était marié et père d'un enfant. En cette douloureuse circonstance, de nombreux témoignages de sympathie sont parvenus à la famille de M. Croenne ainsi qu'à M. Aimé Cadot.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UN ACQUITTEMENT A BOULOGNE

M. André Tellier, administrateur-directeur d'une Coopérative agricole du **Boulonnais**, avait été poursuivi à la suite de la disparition de 127.000 francs de marchandises.

Mais le Tribunal de Boulogne estime que les agissements du prévenu ne présentaient rien de délictueux et l'acquitta.

La Cour se range à l'avis du Tribunal et rend également un arrêt d'acquittement.

LA CONTREBANDE A TOURCOING

L'Arabe Magdail Mohamed condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende pour fraude à Tourcoing, voit en appel ce **jugement confirmé par la Cour.**

INDELICATE MENAGERE A MAUBEUGE

Edmire Letent, femme Guéry, ménagère à **Maubeuge**, fut condamné par le Tribunal Correctionnel d'Avesnes, à 6 mois de prison et 50 francs d'amende pour escroqueries.

La Cour élève à 8 mois de prison la peine infligée à Edmire Letent en première instance.

ESCROCS POLONAIS A LENS

Le Polonais Malesky avait lancé dans la région de **Lens**, à grand renfort de publicité, un produit à détacher qui n'était autre chose que du carbonate de soude, sans aucune efficacité.

Malesky, qui recherchait des dépositaires, exigeait d'eux un certain cautionnement.

Parmi ces derniers, Franciszek Konieczny et Stanislas Cieslak furent d'abord les dupes de Malesky ; puis ils devinrent ses complices.

Tous trois furent poursuivis, mais Malesky réussit à prendre la fuite et à passer la frontière.

Le Tribunal de Béthune condamna Malesky par défaut à 3 ans de prison, Konieczny à 18 mois et Cieslak à 3 mois avec sursis.

En appel, la Cour confirme la décision des premiers juges.

EXTRADITIONS

La Chambre des Mises en Accusation de la Cour d'Appel de Douai, vient d'ordonner l'extradition de Joséphine Wargny, âgée de 65 ans, cabaretière à **Ath**, réclamée par le Parquet de **Courtrai** pour avortement et celle de Prosper Kasler, âgé de 23 ans, réclamé par le Parquet de **Courtrai**, pour vol.

LA CHASSE DEFENDUE

Arthur Leveaux est un braconnier doublé d'un contrebandier. Trouvé en possession d'un lièvre pris au collet et d'un paquet de tabac belge, il fut condamné par le tribunal de **Avesnes** à 2 mois de prison, 500 et 100 francs d'amende.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

ABUS DE CONFIANCE A BOULOGNE

Gérasène Lambert, garçon boulanger à **Boulogne**, avait été condamné par le Tribunal Correctionnel de cette ville, à 20 jours de prison avec sursis, et 25 fr. d'amende pour abus de confiance au préjudice de son patron M. Haffreingue.

Depuis, Lambert s'est engagé et accomplit son service militaire dans un régiment de zouaves à Tunis.

Il a fait le long voyage pour se présenter en appel devant la Cour.

Mais après la plaidoirie de Me Vanhoucke qui sollicite l'acquittement de son client, **la Cour confirme le jugement de première instance.**

INDELICAT GERANT A LILLE

Louis Glorieux, originaire de **Tourcoing**, gérant d'une succursale des « Docks du Nord », 11, rue de Gand à **Lille**, avait été poursuivi pour abus de confiance.

On lui reprochait d'avoir détourné une somme d'environ 5.000 francs au préjudice de la Société.

Le Tribunal de **Lille** le condamne à 3 mois de prison avec sursis et à rembourser aux Docks du Nord 5.102 fr. 60.

La Cour, après plaidoiries de Me Pouchain pour la partie civile et Vanhoucke, pour le prévenu, **confirme le premier jugement.**

Cour d'Assises du Nord

UNE AFFAIRE REMISE

Raymond Pitre, marin à **Petit-Fort-Philippe**, devait comparaître devant la Cour d'Assises du Nord le 1er juillet prochain sous l'accusation de coups mortels. Or, trois des témoins de l'affaire, marins d'Islande, ne pourront venir témoigner.

En conséquence, l'affaire vient d'être renvoyée à la session d'octobre.

Le 1er juillet, qui est le jour de l'ouverture de la session, sera uniquement consacré à l'appel des jurés.

L'ACTE DE BANDITISME DE VIEUX-CONDÉ

Le Polonais Zemplinski armé de deux revolvers reste toujours introuvable

Durant toute la journée d'hier, les gendarmes de **Condé**, de **Saint-Amand** et d'**Anzin** ont continué à surveiller les abords de la forêt de **Raismes**, pour tenter de découvrir le deuxième bandit de **Vieux-Condé**, le Polonais Szemplinski.

On sait que Szemplinski attaqua avec un de ses compatriotes, Pekaki, une cabaretière de **Vieux-Condé**, au moment où elle sortait des bureaux de la fosse Saint-Martin, portant dans un sac une somme de 10.000 francs.

Pendant que Pekaki arrachait le sac Szemplinski, revolver en main, protégeait la retraite de son complice. Il mitrailla des ouvriers qui voulaient les poursuivre et les deux bandits purent fuir.

Ils tombèrent sur deux douaniers, MM. Marbaix et Wallet, qui engagèrent avec eux une lutte féroce.

Une fusillade nourrie permit encore aux deux Polonais de se sauver, mais ils abandonnaient aux mains des douaniers, le sac et l'argent.

Pekaki put être arrêté, quelques heures plus tard, par le chef-garde de la solrie d'**Odomez**, M. Dewasmes, au moment où les gendarmes, ayant découvert sa trace, le poursuivaient.

EN HAUT : Le bandit polonais SZEMPLINSKI, qui est actuellement recherché. EN BAS : Les douaniers MARBAIX (à gauche) et WALLET, qui se battirent à coups de revolver avec les deux agresseurs.

Szemplinski, porteur de deux revolvers, le plus dangereux des deux bandits, reste introuvable.

Il s'est, croit-on, réfugié dans la forêt de **Raismes**, mais, malgré les recherches et les surveillances, hier encore, on n'a pu découvrir sa piste.

Un subterfuge

Pekaki, nous l'avons dit, avait passé au chef de brigade Quéva des aveux complets. Il avouait être l'auteur de l'agression. Il n'avait pas tiré de revolver. Il s'était grimé à l'aide de fausses moustaches et de lunettes.

Il subsistait un doute quant au rôle exact joué par Pekaki ; en effet, son signalement ne correspondait pas à celui donné par Mme Duvivier et par le douanier Marbaix, qui se débattit contre Pekaki et lui enleva son sac. On eut le mot de l'énigme hier après-midi, au cours d'une nouvelle confrontation.

Pekaki avoua qu'après l'agression, pour déjouer les recherches, il avait troqué son vêtement gris contre le complet marron foncé de son camarade.

Ainsi tout s'expliquait.

Ecroué

Hier, à 16 heures, Pekaki a été amené de la gendarmerie de **Condé** au parquet de **Valenciennes**, qui, après un sérieux interrogatoire, l'a fait écrouer.

Plusieurs centaines de personnes stationnaient sur la place et devant la gendarmerie, pour assister au transfert du bandit ; l'attente de la plupart d'entre eux fut déjouée, car Pekaki fut emmené dans une camionnette.

Au passage de celle-ci, néanmoins, la foule, houleuse, manifesta son hostilité.

FERMETURE DE LA FILATURE DE CERCAMP

La laborieuse cité ouvrière de Frévent, vivant pour une grande part de l'industrie lainière, vient d'être à nouveau affectée par une mesure prévue depuis quelque temps déjà.

La filature de **Cercamp** (Pas-de-Calais) a dû fermer ses portes, laissant ainsi sans travail près de 280 ouvriers et ouvrières. Il convient de dire que les propriétaires de l'usine ont fait tout ce qui fut en leur pouvoir pour retarder cet événement ; mais la crise est trop profonde. Souhaitons une reprise, aussi proche que possible, du marché lainier, pour que prenne fin la situation pénible des ouvriers fréventins.

FEUILLETON DU 26 JUIN 1932. — N. 13

CŒUR DE HAINE

GRAND ROMAN PASSIONNEL INÉDIT

par Jean DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

Le secret de Michèle

— Ah ! soupira la malade avec un air de profond soulagement.

L'interne parti, les infirmières s'empressèrent de faire ce qu'il avait donné.

Des compresses calmantes furent appliquées derrière la tête de la rescapée et tous les pansements renouvelés.

— Etes-vous mieux ? demandait alors la surveillante avec bonhomie.

— Oh ! oui, merci, madame.

— Vous êtes plus bavarde qu'hier, répartit la bonne femme. A vous voir comme ça, je pensais que vous ne vous réveilleriez pas !

— Vous avez vu Marcel ? questionna la malade à son tour.

— Marcel ?

— Le jeune homme qui a été blessé en même temps que moi.

— Ah ! oui, il est à côté, chez les hommes. On a réduit sa fracture tout de suite. Ça réussit très bien ces opérations là.

— Alors, c'est vrai, ce que m'a dit le docteur, il n'est pas en danger ?

— Mais non, voyons ! une jambe cassée, ce n'est rien du tout.

— Il n'a pas autre chose ?

— Peuh ! comme vous, des écorchures un peu partout.

— Je voudrais le voir !

La surveillante se mit à rire.

— Pas aujourd'hui, déclara-t-elle. Mais dès que vous irez mieux, personne ne vous empêchera de lui rendre visite !

— Merci...

De nouveau elle retombait dans son apathie.

Quelques heures plus tard, elle en fut tirée par l'inspecteur Noret qui, averti du réveil de la jeune femme, venait l'interroger.

Il se présenta, expliquant qu'il avait mission d'enquêter au sujet de l'accident de la veille et aussi afin d'établir l'identité des blessés.

— Comment vous appelez-vous ? demanda-t-il.

La blessée la regarda comme si elle ne le voyait pas, et ne répondit rien.

— Vous ne voulez pas me dire votre nom ? reprit l'inspecteur avec une douceur persuasive.

— Votre nom... répéta la jeune femme absolument comme si elle ne comprenait pas.

— Oui, voyons, souvenez-vous, comment vous appelle-t-on ? Madame ...? madame...?

— Oui... madame...

— C'est entendu, vous êtes mariée, mais comment dit-on ? madame qui ?

— Madame qui...?

La pauvre femme répétait machinalement les derniers mots entendus, mais sa pensée et ses yeux demeuraient absents.

— Est-ce qu'elle ne comprend pas ? se demanda le policier, ou bien me joue-t-elle la comédie pour ne pas dire qui elle est ?

Avec patience, il recommença :

— Tenez, moi, je m'appelle monsieur Noret. Vous, comment dit-on quand on vous parle ? Madame...

— Madame...

— Mme Durand, Mme Dupont ?

De la tête, la jeune femme fit signe que non.

— Alors, reprit l'inspecteur, comment ? Il faut que je sache. Si vous ne voulez pas qu'on le publie, je ne dirai rien, mais j'ai besoin de connaître votre nom !

Cette fois, la rescapée n'écoutait même pas. Son œil fixe ne s'attachait plus à son interlocuteur.

— Je fais fausse route, se dit-il.

Patiemment, il reprit sa question sous un autre angle.

— Vous êtes mariée ?

— Mariée... répéta une voix lointaine, presque sans timbre.

— Oui, vous avez un mari. Cette alliance à votre doigt le prouve bien. Comment se nomme votre mari ?

La jeune femme, pour toute réponse, ébaucha un geste d'indifférence.

— Vous ne voulez pas me répondre ? insista Noret. Pourquoi ?

Le même mouvement de lassitude fut tout ce qu'il obtint.

— Pourquoi ne répondez-vous pas à mes questions ? insista-t-il.

— Je ne sais pas...

— Comment, vous ne savez pas ? Vous ne vous rappelez plus votre nom ?

— Non.

— Je vais vous aider. Est-ce Marie, Marguerite, Marthe, Madeleine ou Marcelle ?

Comme mue par une pile électrique, la jeune femme tressauta.

— Marcel ! Où est Marcel ? demanda-t-elle angoissée.

— Marcel Genevois ? Il est à côté ; rassurez-vous.

A présent les grands yeux clairs reflétaient l'effroi, la terreur même.

La malade tendit les mains en avant comme pour repousser la vision qui l'angoissait ; puis d'une voix rauque, entrecoupée, elle se mit à gémir.

— L'accident... quelle horreur ! L'arbre... on va cogner l'arbre... Ah !... Marcel, mon Marcel chéri !

Elle pleurait maintenant, à petits coups, comme un enfant qui a du chagrin.

— Mais puisque vous êtes sauvés tous les deux, affirma l'inspecteur, le mal n'est pas grand. Il vit votre Marcel !

— Il vit... il vit... il vit !

Elle riait maintenant.

— Vous l'aimez beaucoup votre Marcel ? questionna le policier.

— Mon Marcel chéri...

— C'est votre mari ?

— C'est Marcel...

— Vous viviez avec lui ?

— Je ne sais pas...

Noret commençait à se lasser et désespérait de tirer quoi que ce soit de son interlocutrice.

— Avant l'accident, où étiez-vous, reprit-il quand même. D'où venez-vous quand l'auto a cogné dans cet arbre ?

— Je ne sais pas...

— Ainsi, vous ne savez rien, vous ne vous rappelez rien... où habitez-vous ? dans quelle ville ? A Paris ?

— Je ne sais pas...

Les mains crispées sur les mains de la jeune femme, ses yeux sondant le regard vide, le policier tenta un dernier effort.

— Voyons, faites preuve de bonne volonté, cherchez avec moi ! Quel est votre nom ? votre adresse ?

— Je ne me rappelle pas, articula lentement la rescapée.

Cette fois, il parut à l'inspecteur qu'il était bien inutile d'insister.

Il lâcha les mains qu'il tenait encore, haussa les épaules et se leva de son siège.

— Marcel ? demanda la jeune femme. Où est Marcel ? Je veux Marcel !

— Il est là, vous le verrez... bientôt... Quand le docteur vous le permettra, répondit Noret en quittant la chambre.

Quelques instants plus tard, dans la salle de garde, il avait rejoint l'interne de service et lui communiquait le piètre résultat de son enquête.

— C'est un cas d'amnésie assez commun après un choc violent à la tête, répondit le futur docteur. Je vais m'en occuper. On la fera conduire en médecine afin qu'elle suive le traitement ordinaire. C'est une question de temps probablement.

— Si on la confrontait avec son compagnon de route, proposa le policier, peut-être obtiendrions-nous un résultat ?

— C'est possible.

— Est-il